

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2015

DCM N° 15-04-30-28

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

En date du 17 avril 2014, la Ville de Metz a procédé à diverses désignations au sein des conseils des écoles maternelles. Ainsi, ont été désignés pour représenter la Ville de Metz :

- Ecole maternelle Les Myosotis : Monsieur Thomas SCUDERI,
- Ecole maternelle La Roselière : Monsieur Belkhir BELHADDAD.

Le 22 mai 2014, le Conseil Municipal a approuvé la fusion de ces deux écoles. Par décision prise le 25 novembre 2014, par Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, communiquée au Conseil Municipal le 18 décembre 2014, cette nouvelle école a été nommée : Ecole maternelle Les Mirabelles. Il y a donc lieu de procéder maintenant à la désignation d'un représentant de la Ville de Metz au sein du conseil de l'Ecole maternelle Les Mirabelles.

Par ailleurs, le Conseil Municipal avait procédé, en date du 17 avril 2014, à la désignation des représentants permanents au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM. Il convient de compléter cette délibération et de désigner le représentant de la Ville de Metz au sein des Assemblées Générales (Ordinaire ou Extraordinaire) de la SPL SAREMM.

D'autre part, par délibération du 17 avril 2014, Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN a été désignée pour représenter la Ville de Metz au sein de l'association « Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de Santé ». Cependant, il est proposé de procéder au remplacement de Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN par Madame Catherine MOREL. Madame Catherine MOREL ayant la délégation « Santé et prévention des risques sanitaires ».

En outre, en date du 21 novembre 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration du Collège Philippe de Vigneulles, en tant que membre titulaire, Madame Patricia SALLUSTI. Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Enfin, la Ville Metz est sollicitée pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Ecole ICN Business School Nancy-Metz. Il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date des 17 avril et 22 mai 2014 portant désignations auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2014 portant sur la fusion des écoles maternelles Les Myosotis - La Roselière,

VU la décision prise par Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire en date du 25 novembre 2014, communiquée au Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014 portant sur le nom attribué à l'école maternelle fusionnée Myosotis/Roselière,

VU les statuts ICN Business School Nancy-Metz,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder en conséquence aux désignations concernées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESIGNER :**
Monsieur Thomas SCUDERI
pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'école maternelle Les Mirabelles.
- **DE DESIGNER :**
Madame Selima SAADI
pour représenter la Ville de Metz au sein des Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire) de la SPL SAREMM.
- **DE DESIGNER :**
Madame Catherine MOREL
pour représenter la Ville de Metz au sein de l'association « Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé ».
- **DE DESIGNER :**
Monsieur Thomas SCUDERI, membre titulaire,
pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration du Collège Philippe de Vigneulles.
- **DE DESIGNER :**
Madame Nadia SEGHIR
pour représenter la Ville de Metz au sein de l'Assemblée Générale de l'Ecole ICN Business School Nancy-Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 16h07 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ